CAFIPEMF Session 2010
Transmission du dossier d'inscription à l'IA pour le 10 juillet 16 h 30.

RESF
Rrassemblement devant le centre de rétention administrative (CRA) de St-Exupéry,
Samedi 20 juin à 14 h 30
Renseignements :
rassemblement-cra-lyon@laposte.net

Phase d'ajustement du mouvement
Saisie des voeux jusqu'au 15 juin

CAPD des résultats prévue le jeudi 2 juillet

snuipp rhône informations

n° 30 - 12/06/2009
prix : 0,15 €

Congrès départemental du SNUipp

il est encore temps d'y participer !

le mercredi 17 juin :

"quel syndicalisme, pour quelle école ?"

Inscrits le 16 juin ou non, venez donner votre avis sur cette question essentielle dans l'évolution du syndicalisme.

rendez-vous à 9 h

à la Bourse du Travail de Lyon.

Réunions d'informations syndicales

participez
le mercredi 9
ou le mercredi 16 septembre

cf. lieux et horaires page 2

Elles seront à décompter des animations pédagogiques.

édito

Contrat de confiance

Contrairement aux fanfaronnades triomphalistes du président et de son gouvernement, les choix politiques actuels ont bien été désavoués... Seul un peu plus d'un Français sur dix semble satisfait du démantèlement des services publics, des cadeaux fiscaux aux plus riches, de la priorité donnée à la spéculation plutôt qu'à l'emploi... Pour autant, la riposte à ces orientations politiques minoritaires doit s'amplifier et s'organiser.
D'autres choix solidaires, c'est ce qu'exprimeront les manifestants le samedi 13 juin, les congressistes du SNUipp les mardi 16 et mercredi 17 juin... et les syndiqués 2009/2010 ! Peut-être plus que pour les années précédentes, la nécessité de s'unir, de construire un outil commun collectif, de défendre l'école et les droits des personnels est essentielle. Conforté par les dernières élections professionnelles et par une hausse du nombre de syndiqués en 2008/2009, le SNUipp doit être encore renforcé face aux attaques dont l'école et les enseignants sont l'objet.
Le bulletin de syndicalisation constitue une première étape immédiate pour affirmer collectivement nos valeurs et nos besoins pour la réussite de tous les élèves. Vous le trouverez sur le site du SNUipp http://69.snuipp.fr
Pour préparer les futures mobilisations, rassemblons-nous dès aujourd'hui.

Bernard BAGAGGIA
Secrétaire Départemental Adjoint

Bulletin d'information des syndiqué(e)s de la section du Rhône du SNUipp.FSU
12 rue de la Tourette, 69001 Lyon tél : 04 78 27 41 50 fax : 04 78 30 06 62 Courriel : snu69@snuipp.fr

RIS

Mercredi 9 septembre ou mercredi 16 - 9 h / 12 h
Carte scolaire, remplacement, aide personnalisée, évaluations nationales, temps partiels et disponibilités... Quelles (re) mobilisations pour gagner ? Après une année 2008/2009 de fortes contestations sociales, de mobilisations inédites dans les écoles, il nous faut poursuivre sans tarder nos luttes pour l'école, pour les élèves, pour nos droits. C'est la raison pour laquelle nous avons placé des réunions d'informations syndicales dès la rentrée. Elles seront à décompter des animations pédagogiques 2009/2010. Mobilisons nous, donnons notre avis sur les actions nécessaires, participons nombreux.

VILLES	DATES	LIEUX
GENAY/NEUVILLE	Mercredi 16	à préciser
GIVORS	Mercredi 9	à préciser
LYON	Mercredi 9	à préciser
VAULX EN VELIN	Mercredi 16	à préciser
VENISSIEUX	Mercredi 16	à préciser
VILLEFRANCHE	Mercredi 9	à préciser
VILLEURBANNE	Mercredi 16	à préciser

Suite de la CAPD : les congés formation

Pour l'année 2009/2010, 21 équivalents temps plein seront octroyés pour des congés de formation professionnelle.
30 collègues pourront bénéficier de ce type de congé : 5 collègues en difficulté à qui l'administration donne une priorité et 25 autres départagés par la note relative (écart entre la note pédagogique du candidat et la note pédagogique moyenne correspondant à son ancienneté au moment de l'inspection).
Concernant les demandes de reliquats, l'administration étudiera les demandes après avoir effectué le total des congés attribués en mois et jours.
Le snuipp a écrit aux collègues qui ont d'ores et déjà obtenu l'accord pour un congé formation.

Evaluation CE1 : ne pas exploiter l'inexploitable !

Au-delà des craintes - toujours fondées - de possible publication d'un classement des écoles (le SNUipp appelle à ne transmettre pour cette raison qu'une copie papier des résultats anonymés), ces évaluations montrent elles aussi leur aberration pédagogique dans la forme proposée. Sans parler à nouveau des items évalués sans que certains de nos élèves aient pu les étudier (et qui seront "au mieux" mis en difficultés), de nombreux IEN tentent de démontrer le bien-fondé de ces évaluations et de faire croire qu'elles pourraient être utilisables. Chacun le sait bien, en l'état, ce n'est en aucun cas leur but. Le seul but du ministère est de montrer soit que le niveau serait particulièrement bas (et justifier ainsi sa réforme rétrograde), soit a contrario que l'application des programmes 2008 aurait déjà porté ses fruits !
En fonction des résultats globaux qui seront collectés, c'est l'une ou l'autre des thèses qui sera avancée.

Quant à l'utilisation potentielle des résultats de ces évaluations pour répérer, voire remédier aux difficultés de nos élèves, c'est totalement impossible, voire dangereux.
En effet, le codage binaire (sans parler du minutage aussi drastique qu'absurde parfois), empêche toute exploitation pédagogique de cet outil.
Vous pouvez d'ailleurs chercher les outils d'exploitation fournis par le ministère .... Il n'y en a aucun (et pour cause)
Rassurons les IEN, les enseignants se sont dotés (seuls le plus souvent), de véritables outils d'évaluation leur permettant à la fois d'évaluer leurs élèves mais heureusement aussi de remédier aux difficultés. C'est sans doute ce qui explique qu'ils ont autant de mal à convaincre sur ces évaluations. Alors, si on passait à des choses plus sérieuses ?

Temps partiels refusés, nous ne laisserons pas l'IA bafouer nos droits !

Le choix de travailler à temps partiel pour convenance personnelle ou pour élever ses enfants de plus de 3 ans, est soumis à autorisation et non de droit. L'inspectrice d'Académie du Rhône ne nous y autorise pas. Face à cet autoritarisme mis au service des ressources humaines et au détriment des personnels, nous appelons à :
- faire un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Education Nationale,
- faire une demande d'examen en CAPD,

Nous rappelons que les textes mentionnent un nécessaire entretien avec l'employeur précédant tout refus : tous les refus sont nuls et non avenus ! L'IA ne prévoit rien avant la fin du mois d'août. Il est indispensable qu'une CAPD ait lieu avant.
Voir l'article et modèles de lettres sur le site du SNUipp : http://69.snuipp.fr/spip.php?article662

Sommaire

page 1
Edito
Congrès départemental du SNUipp
Réunions d'informations syndicales

page 2
RIS
Suite de la CAPD : les congés formation
Evaluation CEI
Temps partiels refusés

Actualités, mouvement, carte scolaire, promotions, ... toutes les infos sur internet

http://69.snuipp.fr

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Rosario ELIA
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Emmanuel GUICHARDAZ
Rita JEDYNAK
Fabienne LOREAU
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Jacques NEYRAUD
Mireille PELOUX
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations
Bulletin hebdomadaire d'information du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON cedex 04
Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr
Imprimé par l'association École libérée
Directeur de publication : Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires